

# **BILAN D'ACTIVITES**

## **portant les réalisations 2013-2015**

**« SOCLE »**

**OPCA/OPACIF/FONGECIF**  
**Salariés**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
1. SYNTHÈSE QUALITATIVE .....	4
1.1 Contexte .....	4
1.1.1 Objectifs de l'appel à projets.....	4
1.1.2 Modalités d'intervention du FPSP .....	5
1.2 Analyse de la mise en œuvre.....	5
1.2.1 Ingénierie.....	5
1.2.2 Partenariats .....	6
2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE .....	6
1.1 Description des données quantitatives.....	6
1.1.1 Caractéristiques des formations .....	6
1.1.2 Caractéristiques des participants .....	9
1.1.3 Caractéristiques des entreprises.....	11
1.2 Analyse des données quantitatives.....	11
3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE .....	12
3. ANALYSE DES RESULTATS .....	14
1.1 Sortie des participants.....	14
1.2 Appréciation du dispositif et effet levier.....	14
CONCLUSION .....	15

# INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, environ 350 conventions de soutien financier<sup>1</sup>, s'inscrivant sur deux Conventions cadre<sup>2</sup>, ont été mises en œuvre par les OPCA, OPACIF, FONGECIF, Pôle emploi et Conseils régionaux<sup>3</sup>. Au total, elles ont permis l'engagement financier de formations pour près de 600 000 participants.

Le présent bilan d'activités présente les données relatives au dispositif « SOCLE ». Ce dernier a fait l'objet d'une dotation / d'un appel à projets publié en 2013. Il a pour ambition de dresser un état de lieu des réalisations<sup>4</sup> depuis 2013 en fournissant des éléments qualitatifs, quantitatifs et financiers sur les formations et les participants<sup>5</sup>. Il permet d'avoir une vision globale du dispositif, des résultats et de son effet levier auprès des publics visés. Pour ce faire, ce bilan se base entre autre sur les bilans d'exécution rédigés par les structures bénéficiaires du soutien financier du FPSPP.

**Depuis 2013, le dispositif « SOCLE » concerne 24 opérations portées par 16 OPCA/OPACIF<sup>6</sup> et 8 FONGECIF<sup>7</sup> à destination de 16 892 participants ayant bénéficié de 19 036 actions de formation pour un montant de dépenses réellement supportées par les OPCA/OPACIF de 30,6 M€ correspondant à un soutien financier du FPSPP de 21,2 M€ , dont 20,1 M€ relatifs aux dépenses liées aux participants<sup>8</sup>.**

---

<sup>1</sup> Conclues suite à la publication d'appels à projets ou à l'octroi de dotations ; ces conventions sont aussi nommées « opérations ».

<sup>2</sup> Celle du 12 février 2013 et celle du 26 février 2015.

<sup>3</sup> Structures bénéficiaires du soutien du FPSPP.

<sup>4</sup> Les réalisations correspondent à des actions de formation financées en 2015.

<sup>5</sup> Individus ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation ; ce sont les publics visés.

<sup>6</sup> ACTALIANS, AFDAS, AGEFOS PME, CONSTRUCTYS, FAF TT, FAFIH, FAFSEA, FORCO, INTERGROS, OPCA 3+, OPCA TRANSPORTS ET SERVICES, OPCAİM, OPCALIA, OPCALİM, UNIFAF, UNIFORMATION.

<sup>7</sup> Aquitaine, Bretagne, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Rhône-Alpes

<sup>8</sup> Coûts pédagogiques et rémunérations.

# SYNTHESE QUALITATIVE

## 1.1 Contexte

Dans un contexte d'évolution de l'emploi, de mobilités professionnelles subies ou choisies, de modifications des organisations du travail, la réflexion sur les compétences s'est accrue dans un souci de sécurisation des parcours des salariés.

La formation professionnelle doit apporter des réponses aux évolutions du marché du travail. Des diagnostics partagés avec les branches professionnelles et les territoires sont des éléments indispensables permettant de concourir à cet objectif.

Face à ce constat, le FPSPP a souhaité apporter des réponses pour «Maintenir et faire évoluer dans l'emploi les salariés les plus fragiles».

### 1.1.1 Objectifs de l'appel à projets

Afin de soutenir les OPCA et les OPACIF dans la mise en place d'actions favorisant l'accès à la formation des salariés ne maîtrisant pas les savoirs de base, le FPSPP lance en 2010 l'appel à projets « Favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les salariés ». Il s'agit dans un premier temps de mettre en place des actions de communication auprès des différents acteurs impliqués (entreprises, organismes de formation, salariés) et de développer une ingénierie pédagogique adaptée.

Dans la continuité de ces travaux, le FPSPP publie en 2013 les appels à projets ILLETTRISME et SOCLE, visant, à partir des outils conçus par l'ANLCI<sup>9</sup>, à « maintenir et faire évoluer dans l'emploi les salariés les plus fragiles » afin de :

- réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- accroître la capacité des salariés les plus fragilisés d'évoluer de façon autonome à l'intérieur du marché du travail ;
- agir en prévention de situations susceptibles de fragiliser et marginaliser ce public en situation de tensions économiques.

Le 12 février 2013, l'Etat et le FPSPP ont signé une Convention-cadre qui définit les actions et les publics bénéficiaires des financements du FPSPP avec le soutien, pour le dispositif Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), du Fonds Social Européen (FSE).

Les appels à projets (AAP) sont publiés et les opérations programmées dans le cadre d'une annexe financière négociée chaque année entre les partenaires sociaux et l'Etat.

16 OPCA et 8 Fongecif se sont positionnés sur l'appel à projets entre 2013 et 2014.

Le présent bilan présente des données relatives aux années de réalisation depuis 2013. Il a pour ambition de dresser un état de l'activité de l'appel à projets SOCLE en fournissant les éléments quantitatifs et financiers des formations et des participants<sup>10</sup>, afin de permettre d'avoir une vision globale et précise des productions de cet appel à projets.

---

<sup>9</sup> Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

<sup>10</sup> Individus ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation.

Le FPSPP s'est appuyé sur les indicateurs liés aux réalisations remontées par les OPCA à travers les enquêtes.

L'objectif de l'appel à projets SOCLE est de contribuer à l'effort consacré aux actions permettant l'acquisition d'un Socle de compétences professionnelles. Il s'inscrit dans une vision professionnalisante intégrant le contexte des premiers gestes professionnels. L'appel à projets a donc pour finalité de réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification, d'accroître la capacité des salariés les plus fragilisés d'évoluer de façon autonome à l'intérieur du marché du travail et d'agir en prévention de situations susceptibles de fragiliser et marginaliser ce public en situation de tensions économiques.

### 1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP

L'avenant 2014 permet le financement des actions de formation relevant des socles de branche ou interbranche autres que ceux construits sur la base du RCCSP, les actions de formation Français Langue Etrangère ainsi que les formations en langues étrangères de niveau A du cadre européen. L'AAP 2013 permettait également le financement des formations visant le degré 3 du référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANCLI).

L'avenant à l'appel à projets a modifié les modalités d'intervention financière du FPSPP.

L'appel à projets 2013 prévoyait une prise en charge à hauteur de 100% du restant à charge des dépenses de participants des salariés issus des TPE et à 70% pour les participants issus des entreprises de 10 salariés et plus. La mise en œuvre était forfaitisée à 5,65% des dépenses de participants retenues.

L'avenant 2014 uniformise la prise en charge FPSPP, elle est désormais de 70% des coûts pédagogiques de l'ensemble des participants. La rémunération est forfaitisée à 13,32€ par heure de formation justifiée<sup>11</sup>. Les dépenses de mise en œuvre sont inchangées.

## 1.2 Analyse de la mise en œuvre

### 1.2.1 Ingénierie

Les opérations SOCLE se sont déroulées en 2015 dans la continuité des travaux engagés depuis 2013. L'appel à projets a permis aux porteurs de projets de développer une approche adaptée à un public fragilisé, aussi bien en termes de pédagogie de formation que de conseil aux entreprises.

Notamment OPCALIA qui a défini, à travers le dispositif « 1001 lettres », un déroulé de formation type prévoyant l'ensemble des étapes liées aux formations de type « savoirs de base », du diagnostic entreprise au positionnement et au suivi du salarié tout au long de sa formation. Ce dispositif prévoit également l'accompagnement du participant par un tuteur interne à l'entreprise ou par un formateur issu d'un réseau labellisé par OPCALIA.

---

<sup>11</sup> Si l'OPCA/OPACIF n'a pas supporté de coût lié à la rémunération, il n'en demande pas la prise en charge au FPSPP.

### 1.2.2 Partenariats

Ce projet a permis aux OPCA / OPACIF / FONGECIF de développer des partenariats avec les acteurs de la formation engagés sur la problématique de l'illettrisme tels que :

- l'ANLCI dans le cadre de la sensibilisation des entreprises, salariés mais aussi des différents acteurs de la formation, la participation au renforcement de la qualité de l'offre de formation des compétences clés, la mutualisation et la capitalisation des bonnes pratiques ;
- les Maisons de l'Emploi qui ont permis un accueil de proximité aux salariés en situation d'illettrisme ;
- les conseils régionaux et les DIRECCTE, qui ont apporté des co-financements.

Concernant les partenariats financiers, seul un OPCA a fait appel à des co-financeurs dans le cadre de leurs actions liées à la lutte contre l'illettrisme : AGEFOS PME.

Il s'agit des Conseils Régionaux Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, des DIRECCTE Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

## 2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE

### 1.1 Description des données quantitatives

#### 1.1.1 Caractéristiques des formations

##### **OPCA/OPACIF**

Nombre d' <b>actions de formation réalisées</b> depuis 2013	18 409	Nombre de <b>participants ayant fait une formation</b> depuis 2013	16 266
Durée moyenne par action de formation	41 h	Durée moyenne par participant	46 h
Coût moyen par action de formation	1 204 €	Coût moyen par participant	1 362 €
Coût horaire moyen par action de formation	29,45 €	Coût horaire moyen par participant	29,45 €

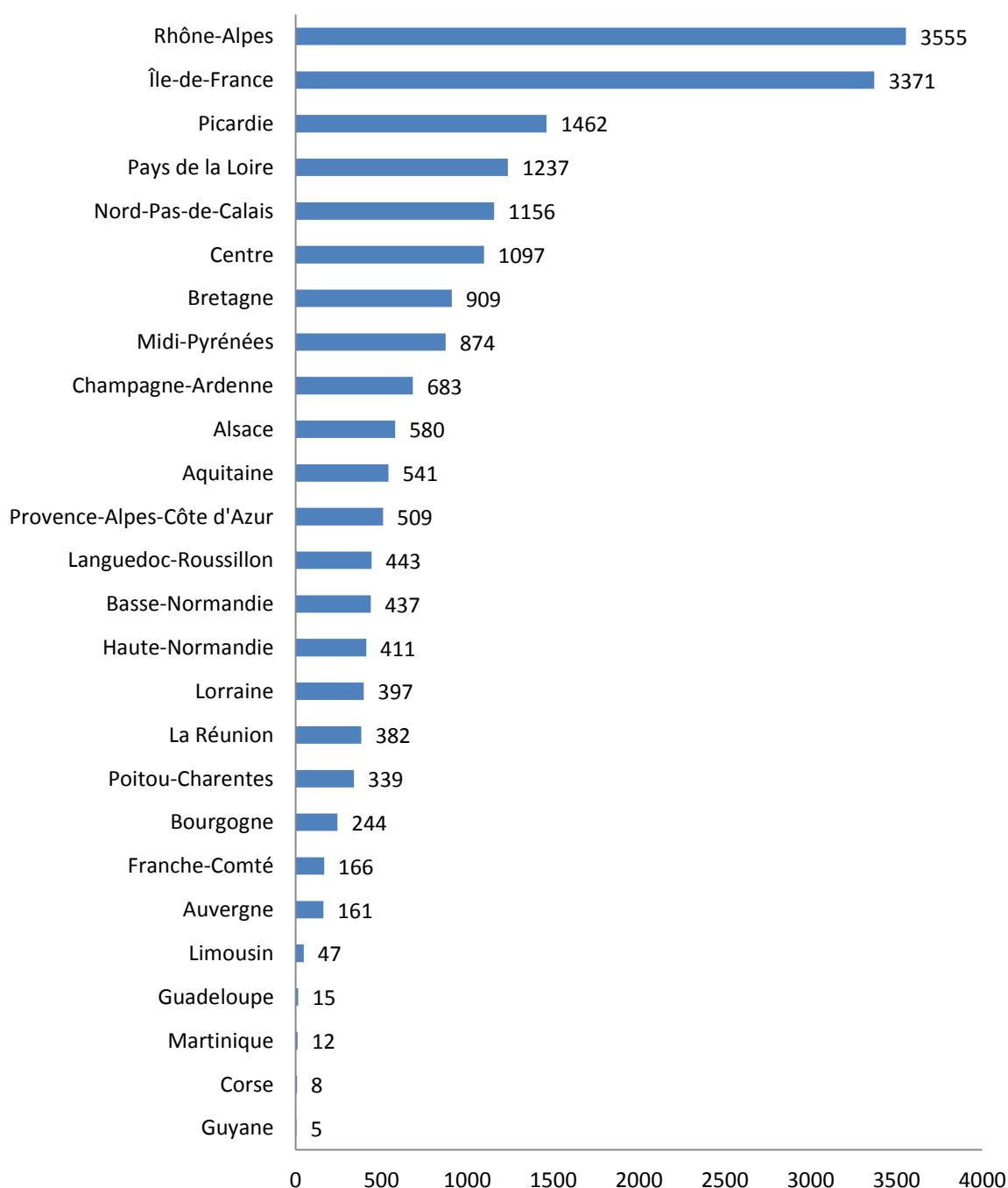
##### **FONGECIF**

Nombre d' <b>actions de formation réalisées</b> depuis 2013	627	Nombre de <b>participants ayant fait une formation</b> depuis 2013	626
Durée moyenne par action de formation	431 h	Durée moyenne par participant	432 h
Coût moyen par action de formation	11 660 €	Coût moyen par participant	11 679 €
Coût horaire moyen par action de formation	27,02 €	Coût horaire moyen par participant	27,02 €

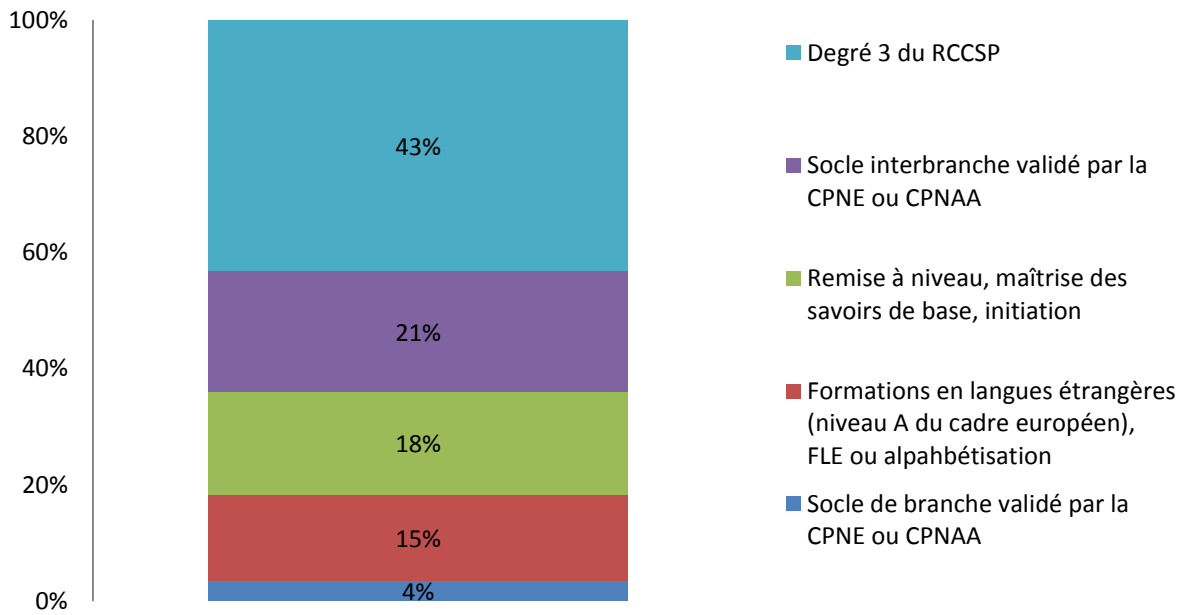
Depuis 2013, 19 036 formations ont été réalisées dans le cadre de l'appel à projet SOCLE. La durée moyenne par action est de 54 heures, ce chiffre s'explique par le fait que les 8 FONGECIF positionnés interviennent sur le financement d'actions longues dans le cadre du Congés Individuel de Formation.

En effet, les OPCA / OPACIF ont valorisé, lors des bilans, la réalisation de 752 479 heures de parcours de formation pour 16 266 salariés (soit une moyenne de 46 heures par participant) quand les FONGECIF ont valorisé 270 533 heures pour 626 salariés (soit une moyenne de 432 heures par participant).

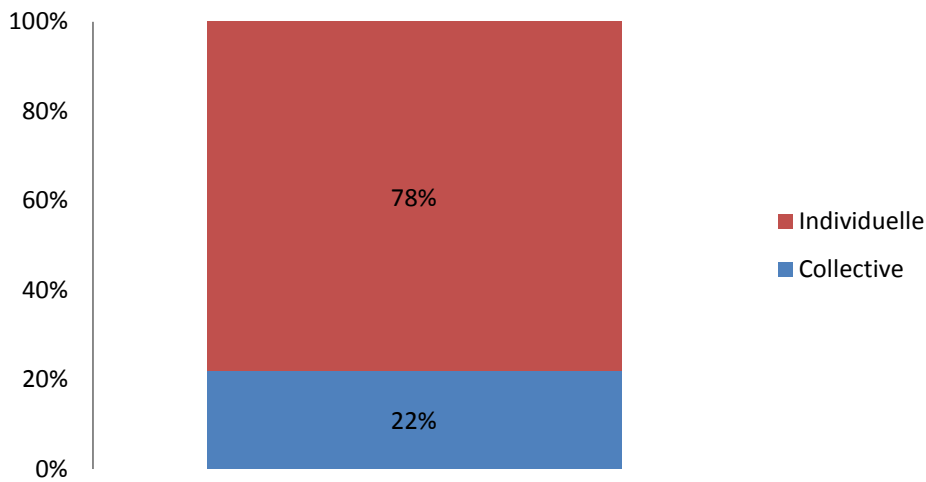
### Nombre de formations réalisées depuis 2013 par région



### Actions réalisées par objectif de formation



### Type de formations



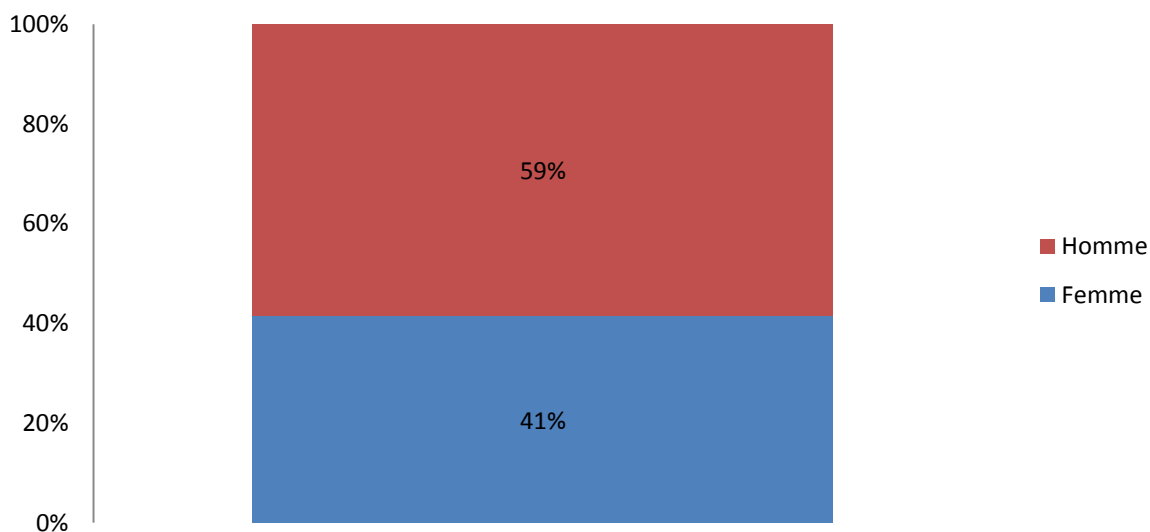


### 1.1.2 Caractéristiques des participants

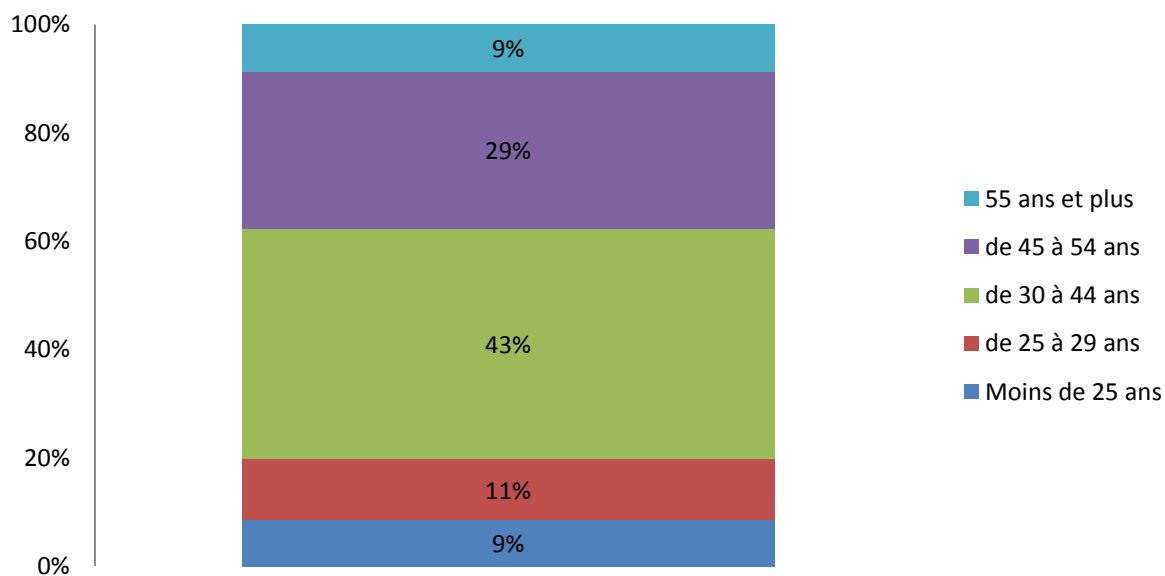
Le profil des participants du dispositif « SOCLE » s'établit comme suit :

- 59 % d'hommes et 41 % de femmes ;
- 38 % des participants depuis 2013 ont plus de 45 ans, 20 % ont moins de 30 ans ;
- 100 % des participants ont un niveau V ou infra ;
- 94 % sont ouvriers ou employés.

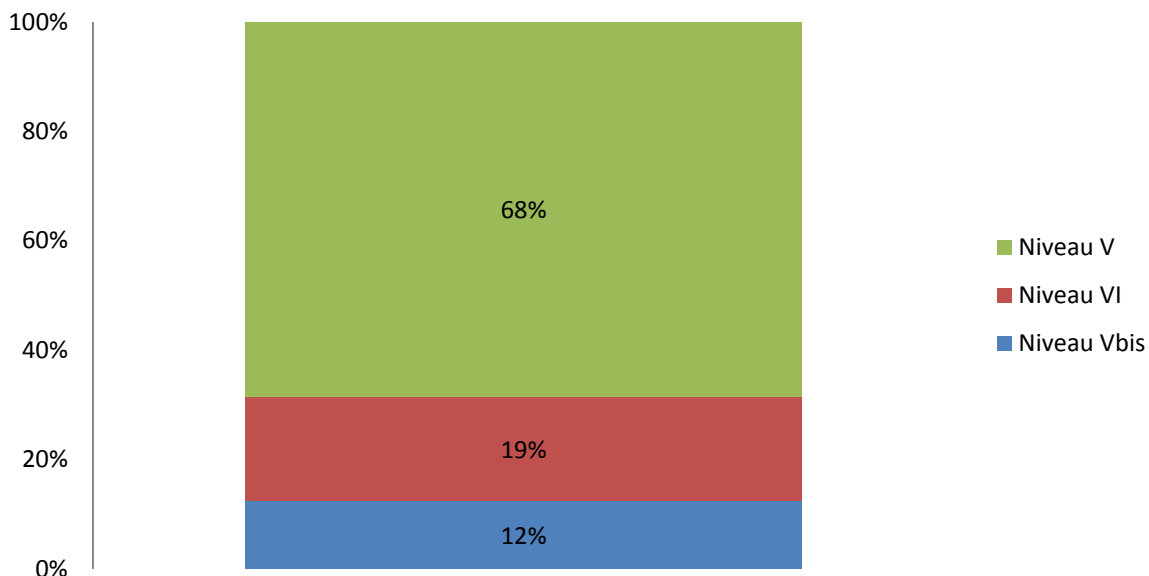
#### Répartition des participants par sexe



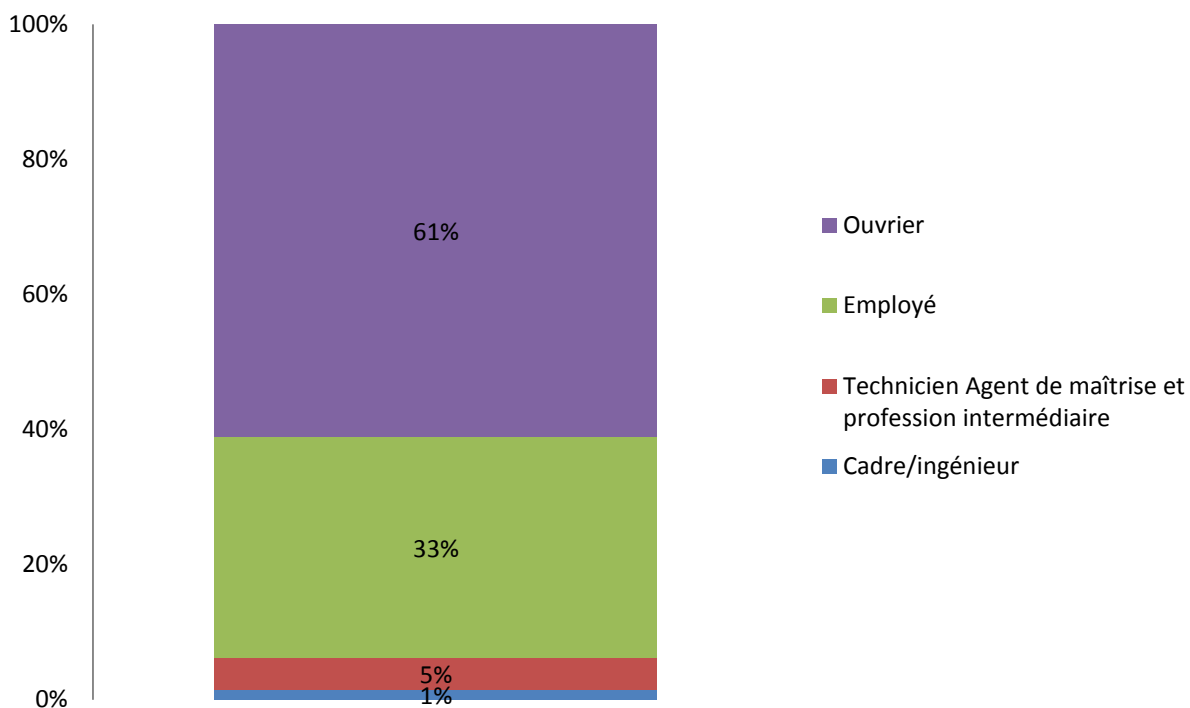
#### Répartition des participants par tranche d'âge



### Répartition des participants par niveau d'instruction



### Répartition des participants par catégorie socioprofessionnelles



### 1.1.3 Caractéristiques des entreprises

Les tableaux ci-après présentent le nombre de salariés ayant bénéficié d'actions de formation depuis 2013 en fonction de l'effectif de l'entreprise, et le type d'entreprise ayant réalisé des formations.

	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 à 49 salariés	Entreprises de 50 à 249 salariés	Entreprises de 250 salariés et plus
Nombre de participants	1 780	3 871	4 471	6 770
Nombre d'entreprises	479	762	589	450

## 1.2 Analyse des données quantitatives

Deux Régions sont principalement bénéficiaires de l'AAP : la Région Rhône-Alpes et la Région Ile-de-France.

Concernant la Région Rhône-Alpes, 70% des financements proviennent d'AGEFOS PME. L'OPCA signale que 37% de ses financements SOCLE ont bénéficié à des salariés d'entreprises situées en Région Rhône-Alpes. Deux facteurs principaux sont identifiés par l'OPCA :

- Un partenariat financier historique entre AGEFOS PME Rhône-Alpes et le Conseil Régional permettant de proposer des conditions de prise en charge plus favorables que les autres régions ;
- Un travail spécifique en Rhône-Alpes conduit en direction de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Concernant la Région Ile-de-France, la majorité des actions réalisées dans le cadre de l'AAP SOCLE vise le Français Langue Etrangère.

54% des entreprises bénéficiaires de l'AAP sont des entreprises de moins de 50 salariés. Ce chiffre s'explique en partie par le fort engagement d'AGEFOS PME et sa démarche *DécliCC* déclinée en six étapes : diagnostic, repérage, réponse de l'organisme, contractualisation pédagogique du groupe de formation, formations, évaluation et ancrage dans les contextes professionnel et personnel. AGEFOS PME est le principal bénéficiaire de l'AAP SOCLE.

La prise en charge FPSPP favorable aux entreprises de moins de 10 salariés sur l'appel à projets initial peut également expliquer que 21% des entreprises bénéficiaires de l'AAP compte moins de 10 salariés

Au total 33% des participants sont issus d'une entreprise de moins de 50 salariés.

24 porteurs de projets (16 OPCA / OPACIF et 8 FONGECIF) se sont engagés sur l'appel à projets SOCLE.

Entre 2013 et 2015, le FPSPP est intervenu sur le financement de 19 036 actions de formation pour 16 892 participants issus de 2 280 entreprises.

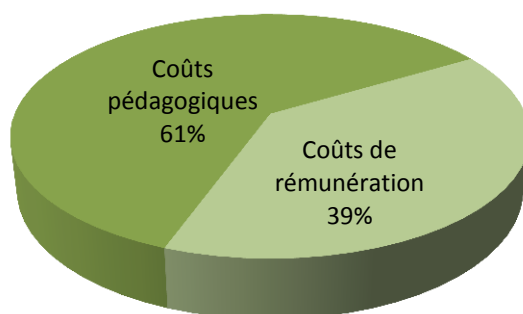
## 3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Le FPSPP intervient pour tout ou partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPCA/OPACIF/FONGECIF, en fonction des critères de prise en charge définis par les partenaires sociaux (voir ci-avant 1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP).

Ainsi, pour ce dispositif depuis 2013 :

	Montant réellement supporté par l'OPCA/OPACIF/FONGECIF	Soutien financier du FPSPP
Dépenses totales	30,6 M€	21,2 M€
Dont dépenses liées aux participants	29,5 M€	20,1 M€

Il est à noter que les dépenses liées aux participants, soutenues par le FPSPP, sont composées comme suit :

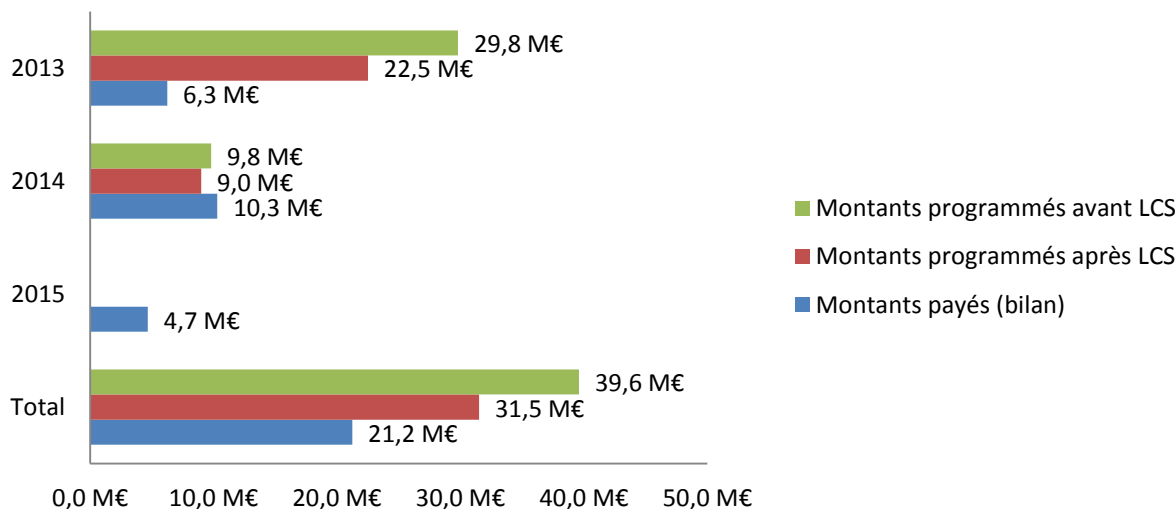


Au global, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 69 % du dispositif.

La réalisation des actions de formation découle des engagements de formation pris par les OPCA ; eux-même rendus possible par l'octroi de fonds par le FPSPP.

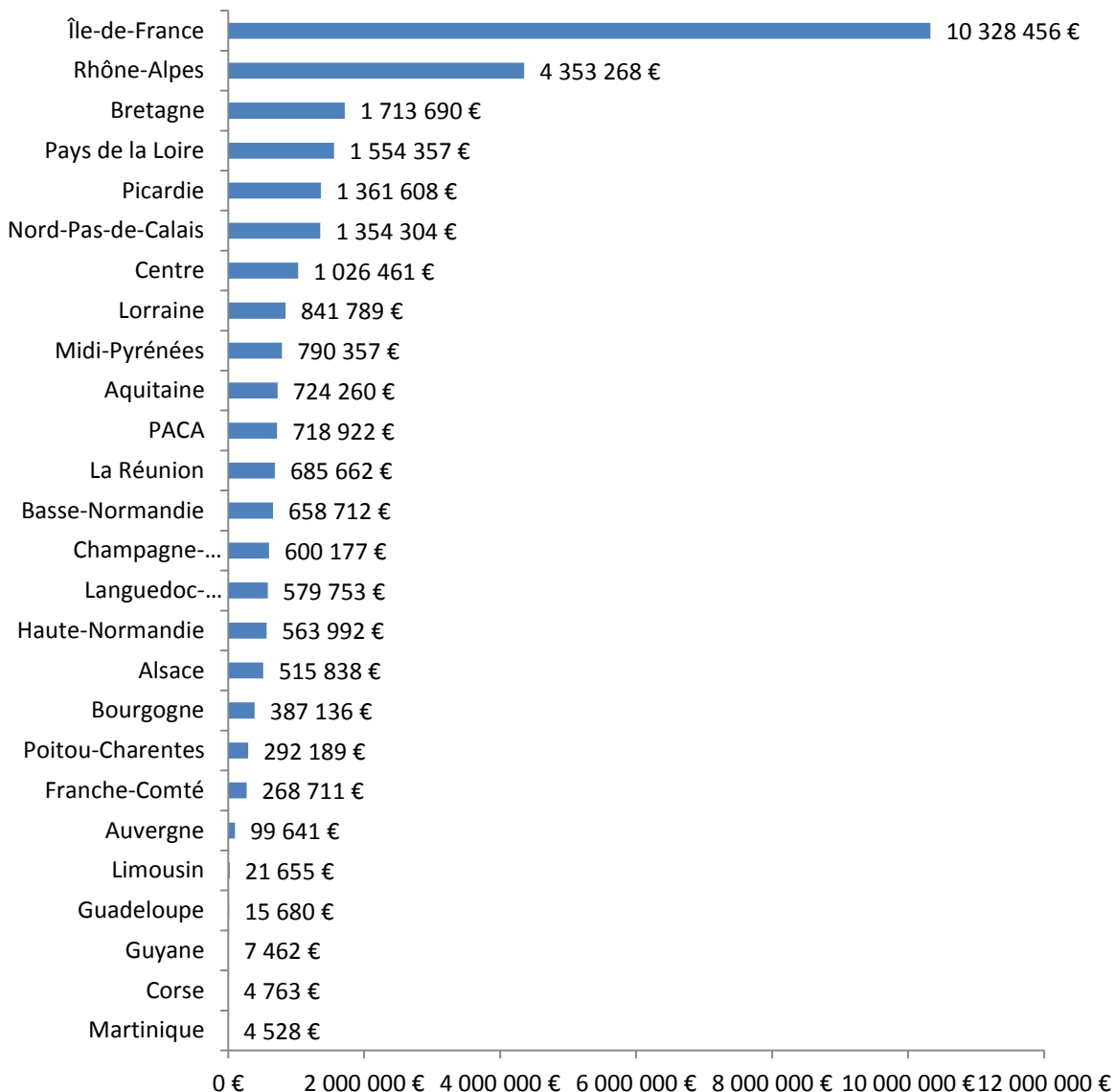
Le graphique ci-dessous permet de comparer ces trois notions.

### Programmations, engagements et paiements depuis 2013



Enfin, les actions de formation financées par le FPSPP depuis 2013 par région sont les suivantes. Pour plus de visibilité du poids de chaque région au sein de dispositif, les données financières figurant dans le graphique ci-dessous se basent sur les coûts réellement supportés par les OPCA/OPACIF/FONGECIF au titre des dépenses liées aux participants (29,5 M€), et non uniquement sur la part FPSPP.

## Montant réalisé par région depuis 2013



La différence de dépenses significative entre les Régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, alors même que la Région Rhône-Alpes a bénéficié d'un plus grand nombre de d'actions de formation, s'explique en partie, par la durée des actions développées par le FONGECIF Ile-de-France (500 heures en moyenne) et leur nombre conséquent (434 actions financées par le FONGECIF Ile-de-France contre 50 actions de formation financées par le FONGECIF Rhône-Alpes).

# 3. ANALYSE DES RESULTATS

## 1.1 Sortie des participants

Sans disposer de statistiques précises, les entreprises ainsi que les bénéficiaires de formation ont remonté aux porteurs de projets que ces parcours avaient permis aux participants d'acquérir une meilleure confiance en eux et une plus grande aisance à communiquer.

Des effets concrets dans le travail sont ainsi constatés : meilleure autonomie, communication avec la hiérarchie facilitée et intégration dans l'entreprise renforcée, mobilité professionnelle et diversification des fonctions, accès à la qualification, « appétence » à la formation développée.

## 1.2 Appréciation du dispositif et effet levier

Les divers AAP lancés par le FPSPP depuis 2010 contribuant au financement des formations visant l'acquisition d'un socle de compétences ont incité les acteurs de la formation professionnelle à s'intéresser à la thématique.

Grâce aux formations et aux outils mis à disposition par les OPCA auprès de leurs équipes, une professionnalisation des acteurs sur ce sujet a été observée.

Par ailleurs, les conditions favorables de prise en charge auprès des entreprises ont permis de sensibiliser les entreprises à la question. La maîtrise d'un socle de compétences professionnel par les salariés est désormais perçue par tous les employeurs comme un atout majeur pour l'entreprise qui facilite la conduite du changement, la transition numérique ou encore la mise en place de process qualité.

Afin d'optimiser ces effets levier, depuis 2013, le FPSPP a animé en partenariat avec l'ANLCI le Comité Technique National Illettrisme & Socle : lieu d'échanges des OPCA et OPACIF, le CTN contribue à professionnaliser les conseillers, à créer des outils communs et à mutualiser les bonnes pratiques existantes au sein des deux réseaux. De nombreux outils, issus de ces travaux, sont aujourd'hui en ligne sur le site du FPSPP, à disposition de tous les acteurs œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme :

- Des livrets de formation à destination des conseillers OPCA et OPACIF destinés à former des référents internes sur le sujet de la détection et de la lutte contre l'illettrisme, ces livrets sont facilement mobilisables et adaptables par tous les acteurs de l'orientation et de la formation.
- Un livret de formation en ligne « conseillers OPACIF » créé en partenariat avec l'ANLCI ;
- Une démarche de capitalisation des pratiques d'OPCA et OPACIF en matière de lutte contre l'illettrisme et de développement des compétences clés et socle de compétences. Une riche production écrite témoigne de pratiques variées, pouvant servir de base pour de nouvelles expérimentations ;
- Des indicateurs, à l'attention des responsables formation des entreprises, permettant de calculer le « retour sur investissement » du départ en formation d'un salarié en situation d'illettrisme.

# CONCLUSION

La programmation globale 2013-2014 s'élève à 31,5 M€, ceci confirme le besoin important en formation au socle de compétences, en langues étrangères et en Français (FLE et alphabétisation).

L'aide FPSPP octroyée depuis 2013 a permis la réalisation des actions de formation pour 16 892 participants, tous de niveaux V et infra.

L'appel à projets a nécessité un travail d'ingénierie important de la part des OPCA, OPACIF et FONGECIF en matière d'ingénierie de formation et de communication auprès des entreprises notamment. L'avenant SOCLE 2014 a permis de maintenir cette dynamique.

Les partenaires sociaux avaient appelé à la construction d'un socle de connaissances et de compétences dès l'ANI du 7 janvier 2009. Toutes les initiatives décrites précédemment visant à outiller les acteurs ont permis aux partenaires sociaux d'aller un pas plus loin en envisageant la construction d'une certification interprofessionnelle, c'est-à-dire un « diplôme » accessible à tous les publics et attestant de la maîtrise de l'ensemble des connaissances et des compétences utiles à l'insertion et à l'évolution professionnelle tout au long de la vie.

Le COPANEF a ainsi construit le référentiel de certification CléA, ainsi que l'écosystème permettant à tous les acteurs (branches professionnelles, secteurs interprofessionnels, régions) de l'adapter et de le contextualiser au métier occupé ou à l'environnement de la personne. Ce faisant, ce nouveau référentiel permet d'enrichir les démarches d'accès à la formation en les complétant par des démarches d'accès à la certification, le FPSPP faisant en parallèle évoluer son offre de services au déploiement de CléA.